

La [COMMUNE DE LUISANT](#) / **T** : 02.37.28.00.77 achève un marathon judiciaire de 5 ans face à la société [BUEIL PUBLICITE MOBILIER URBAIN](#) / **T** : 02.32.36.58.24. Cette dernière demandait des indemnités de plusieurs centaines de milliers d'euros suite à une résiliation du contrat de gestion des panneaux publicitaires de la ville, activité assurée depuis 1996 par Bueil. Après un jugement en première instance et un appel favorable à la municipalité, c'est le Conseil d'Etat qui a délibéré en faveur de la cité eurélienne. [www.bueil.com](http://www.bueil.com)